

CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2024

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce 26 mars 2024 à 20h00.

Étaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre - Président

Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Muriel CLAVIR, Philippe

DE RIVE, Conseillers

François PAERMENTIER, Directeur général f.f. - Secrétaire

Excusés: Jean-François MISSAIRE, Conseiller

Danielle JACOB, Directrice générale

Absentes: Sandrine MALCHAIR, Échevine

Valérie DUPAS, Conseillère

* *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20h03.

Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur Missaire, Conseiller et de Madame Jacob, Directrice générale.

Il est constaté l'absence de Madame Malchair, Échevine, et de Madame Dupas, Conseillère.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Bourgmestre indique n'avoir reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence de quoi, il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que transmis.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que transmis.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre porte à la connaissance des Conseillers, les communications suivantes :

1. La Ressourcerie du Pays de Liège a tenu son assemblée générale ordinaire le lundi 25 mars 2024

Le Conseil prend acte des communications.

3. Demande d'interpellation citoyenne - Irrecevabilité de la demande - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre explique aux Conseillers qu'un citoyen a introduit une demande d'interpellation citoyenne du Collège communal devant le Conseil communal. Cependant, la demande ne remplissait pas toutes les conditions de recevabilité. En effet, la demande n'était pas formulée sous forme de question et ne portait pas sur un intérêt d'ordre général, mais bien sur une situation personnelle.

En conséquence de quoi, la demande a été déclarée irrecevable par le Collège communal en date du 5 mars 2024.

Monsieur le Bourgmestre indique toutefois qu'une réponse propre à sa situation lui a été transmise.

Le Conseil prend acte de la délibération du Collège communal déclarant la demande d'interpellation citoyenne de Monsieur G. irrecevable.

4. <u>Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une consommation locale</u>

Monsieur le Bourgmestre explique que le Conseil communal de Gesves a adopté une motion de soutien aux revendications des agriculteurs.

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège communal a décidé de soumettre une motion similaire à l'approbation du Conseil communal. Comme repris dans le projet de délibération transmis aux Conseillers, les demandes sont essentiellement adressées au Gouvernement wallon et au Gouvernement fédéral et portent sur:

- 1. Un soutien à une régulation du marché ainsi que l'établissement de prix minimum garantis pour garantir des prix justes et stables;
- 2. La mise en place d'une politique efficace pour stopper l'augmentation du prix des terres, et garantir la préservation des terres agricoles;
- 3. La nécessité d'une simplification administrative en faveur des exploitants agricoles nationaux et, en particulier, wallons.

Monsieur le Bourgmestre indique que les tâches administratives consistent à répondre aux conditions définies par l'Union européenne, *via* la Politique agricole commune (PAC). Ces exigences sont très lourdes et les autorités font preuves de peu de souplesse. Le contrôle est strict et l'intervention de la PAC est diminuée au prorata de ce qui n'a pas été respecté.

Madame Nachtergaele indique ne pas avoir de difficultés à ce que les gens soient surveillés, mais que c'est difficile de surveiller tout le monde.

Monsieur le Bourgmestre indique que les contrôles ont été suspendus par le Gouvernement.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cette motion.

À l'unanimité, le Conseil adopte la motion de soutien aux revendications des agriculteurs.

5. Assemblée générale extraordinaire de RESA

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que RESA tiendra son assemblée générale extraordinaire le mercredi 27 mars 2024 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- 1. Information préalable des actionnaires en ce qui concerne la Scission Partielle
- 2. Modification des statuts de la société
- 3. Composition du Conseil d'administration
- 4. Conditions suspensives
- 5. Pouvoirs
- 6. Divers

Monsieur Leblanc explique qu'il s'agit de revenir à la situation d'il y a 10 ans: RESA redevient un Gestionnaire de Réseau de distribution à part entière.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, Monsieur LEBLANC ne participant pas à la délibération de point en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de RESA.

6. Assemblée générale extraordinaire d'ENODIA

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'ENODIA tiendra son assemblée générale extraordinaire le mercredi 27 mars 2024 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- 1. Décision sur la distribution anticipée du dividende issu de l'exercice 2023 de 28.791.601,31 euros
- 2. Décision sur la modification de l'article 3.2 des statuts (objet) (sous condition suspensive, notamment, de l'approbation des points 1, 3 et 5 de l'ordre du jour)
- 3. Décision sur la suppression des classes de part (et échange de parts en résultant) et sur la modification des articles 11, 12, 39, 49 et 50 des statuts (sous condition suspensive, notamment, de l'approbation des points 1, 2 et 5 de l'ordre du jour)
- 4. Décision sur le déplacement du siège et, en conséquence, sur la modification de l'article 4 des statuts ainsi que décision sur la modification des articles 12, 23, 24 et 36 des statuts

- 5. Approbation de la scission partielle (sous condition suspensive, notamment, de l'approbation des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour)
- 6. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'ENODIA.

7. Assemblée générale ordinaire de Crédialys

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que Crédialys tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 4 avril 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- 1. Rapport d'activité relatif à l'année 2023
- 2. Rapport du réviseur sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023
- 3. Bilan et compte de résultat de l'exercice 2023
- 4. Rapport sur l'application de la législation sur la prévention de blanchiment d'argent
- 5. Rapport des rémunérations 2023
- 6. Décharge à donner à Mesdames et à Messieurs les Administrateurs
- 7. Décharge à donner au réviseur chargé du contrôle des comptes
- 8. Modalités de fonctionnement des organes de gestion
- 9. Adaptation des délégations de pouvoirs et de signatures

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de Crédialys.

8. Acquisition d'une parcelle pour cause d'utilité publique - Approbation

Monsieur le Bourgmestre explique que cette acquisition porte sur une parcelle située Rue Gare de Momalle. Cette parcelle est achetée dans le cadre de la création d'une zone d'immersion temporaire (ZIT).

Pour rappel, cette acquisition avait fait l'objet de plusieurs décisions en 2022 et 2023, la dernière en date étant la désaffectation d'une parcelle de terre du domaine public.

L'acquisition n'avait pas pu avoir lieu en 2023, car aucun crédit n'était prévu au budget.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que la création de cette ZIT est un projet supra-communal et sera réalisé en collaboration avec les Communes de Donceel et de Remicourt. Une convention a été conclue avec ces deux communes l'année passée et règle, entre autres, les modalités de gestion ainsi que les frais y afférant. Il précise par ailleurs que les frais sont répartis au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Monsieur le Bourgmestre indique cependant que le Conseil doit se prononcer sur la partie qui supportera les frais d'échange. Il propose que les frais soient à charge égale des deux parties. Monsieur le Directeur général f.f. précise que ces frais concernent les frais liés à la signature de l'acte, soit entre l'acquéreur et le vendeur.

Les frais liés à l'acquisition seront ensuite redistribués entre les trois communes. La commune de Fexhe-le-Haut-Clocher demeure propriétaire du terrain.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le projet d'acte et la répartition des frais.

À l'unanimité, le Conseil approuve le projet d'acte notarié transmis par l'étude notariale F. WÉRA et la répartition des frais à charge égale des deux parties.

9. Zéro Déchet - Grille de décisions et plan d'actions 2024 - Approbation

Monsieur le Bourgmestre explique que, comme chaque année, dans le cadre de la démarche Zéro Déchet, il convient d'adopter la grille de décisions et le plan d'actions pour l'année 2024.

Monsieur le Bourgmestre tient à remercier les citoyens présents le week-end passé dans le cadre de la campagne BeWapp. Monsieur Leblanc précise s'être excusé auprès de Madame Malchair pour son absence.

Madame Devillers précise avoir été présente lors de la dernière réunion Zéro Déchet et qu'il s'agit d'actions proposées par Intradel pour l'année 2024. La Commune a fait son choix.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ces deux documents.

À l'unanimité, le Conseil approuve la grille de décisions et le plan d'actions pour l'année 2024.

10. <u>Accord-cadre de l'AIDE - Essais géotechniques, essaies géophysiques, prélèvements et analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage - Ratification</u>

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, dans le cadre du PIC-PIMACI 2022-2024, des essais de sols doivent être réalisés pour l'aménagement du chemin cyclo-piétons du Pont-de-Messe ainsi que pour celui du parking de la gare. Les délais étant réduits, le Collège a décidé d'adhérer à l'accord-cadre de l'AIDE pour la réalisation des essais de sols. S'agissant d'une compétence du Conseil, il convient de ratifier la décision du Collège.

Madame Nachtergaele rappelle que recourir à un accord-cadre dispense la commune de réaliser ses propres marchés.

Madame Nachtergaele ajoute que les conditions de la Région pour l'aménagement du Pont-de-Messe sont hallucinantes. En effet, il est demandé à la Commune de réaliser des fondations dignes d'une piste d'aéroport. Monsieur le Bourgmestre demande si c'est une obligation. Madame Nachtergaele répond favorablement.

Madame Clavir demande si on suit le chemin actuel. Madame Nachtergaele répond favorablement mais qu'il va devoir être élargi pour permettre la mobilité douce. Elle précise

également que des acquisitions de parcelles devront être réalisées et que la Commune passera par le Comité d'Acquisition.

Sur la mobilité douce, Madame Clavir demande si des chevrons pourront être réalisés. Madame Nachtergaele répond que le Collège n'est pas favorable. Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'un projet de piste cyclable avait été envisagé avec la Commune de Remicourt, mais il a été bloqué par le SPW.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier la décision du Collège communal d'adhérer à l'accord-cadre de l'AIDE.

À l'unanimité, le Conseil ratifie la délibération du Collège communal du 5 mars 2024 adhérant à l'accord-cadre de l'AIDE pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage.

11. Appel à projets multi-partenariaux - Convention de partenariat - Ratification

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka explique que, dans le cadre de l'appel à projets STEAM lancé par la Région wallonne, l'ALE de Fexhe-le-Haut-Clocher s'est associée au CPAS et à l'École communale. Cet appel vise la promotion des filières/compétences/métiers et/ou la sensibilisation aux STEAM et au numérique en vue d'attirer les publics vers, entre autres, les métiers porteurs d'emploi.

L'objectif est de proposer des partenariats avec des publics différents. L'approche se veut inclusive.

Monsieur Paterka indique également que la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 15 mars 2024. Ceci explique donc pourquoi il s'agit de ratifier une décision du Collège.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier la convention de partenariat.

À l'unanimité, le Collège ratifie la délibération du Collège communal du 12 mars 2024 adoptant la convention de partenariat entre l'ALE de Fexhe-le-Haut-Clocher, l'École communale et le CPAS.

12. <u>Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux - Comptes pour l'exercice 2023 - Approbation</u>

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il est dommage que Monsieur Missaire ne soit pas présent aujourd'hui. Son expertise aurait été utile.

Madame Devillers indique que le compte pour l'année 2023 pour la Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de de la Commune.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

Recettes: 38.194,43€
Dépenses: 35.042,16€
Boni: 3.152,16€

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Voroux-Goreux.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte pour l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint-Lambert de Voroux-Goreux.

13. <u>Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher - Comptes pour l'exercice</u> 2023 - Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique le compte pour l'année 2023 pour la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de de la Commune.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

Recettes: 65.897,69€
 Dépenses: 59.490,58€
 Boni: 6.407,11€

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Fexhe-le-Haut-Clocher.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte pour l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher.

14. <u>Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville - Comptes pour l'exercice 2023 - Approbation</u>

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique le compte pour l'année 2023 pour la Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de de la Commune.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

Recettes: 30.741,47€
Dépenses: 19.765,65€
Boni: 10.975,82€

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Noville.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte pour l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville.

15. <u>Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux - Comptes pour l'exercice 2023 - Approbation</u>

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique le compte pour l'année 2023 pour la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de de la Commune.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

Recettes: 34.565,68€
Dépenses: 18.319,85€
Boni: 16.245,83€

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Noville.

À l'unanimité, Monsieur Paterka ne participant à la délibération en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve le compte pour l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux.

16. <u>Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 4e trimestre 2023</u>

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que la Commissaire d'arrondissement a procédé à la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4^e trimestre de 2023. Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur le Bourgmestre propose de prendre acte de la vérification d'encaisse.

Le Conseil prend acte de la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4^e trimestre de 2023.

17. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h36.

<u>Huis clos</u>

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h46.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f., Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER Henri CHRISTOPHE